

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur le bureau de la poste.

JOURNAL DU LOT

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RECLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Includes dates for 24, 25, 26, 27 April and corresponding events like 'st Fidèle', 'st Marc', etc.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

SERVICE DES POSTES. Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists delivery times for various locations like Gramat, Valence-d'Agen, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 20 Avril 1864.

BULLETIN

Comme nous l'avons déjà annoncé, l'Empereur et l'Impératrice du Mexique se sont embarqués à Trieste, à deux heures de l'après-midi, au milieu des acclamations enthousiastes de la population. La frégate qui porte LL. MM. était escortée par six vapeurs du Lloyd; elle a été saluée par toutes les batteries de la côte et du château.

» buera, je l'espère, au développement de la prospérité publique.
» Sur ce, Monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.
» NAPOLEON. »

La réception faite à Rome, le 18, à l'archiduc Maximilien a été des plus brillantes. La foule était immense.
Les opérations sont activement poussées devant Düppel. Une lettre de Flensburg porte que la canonnade dure sans interruption : chaque batterie tire 7 à 800 coups par jour.

Voici la lettre de l'Empereur qui provoque cette suppression :
« Palais des Tuileries, 15 avril 1864.
Monsieur le Ministre,
L'heureuse solution de l'affaire du Mexique fait naître en moi le désir de voir le pays profiter du remboursement des frais de la guerre, en diminuant un des impôts qui pèsent le plus sur la propriété foncière.

Les avis de Varsovie, en date d'hier, portent que les bureaux des districts ont été mis sous les scellés. Trois hauts fonctionnaires ont été arrêtés. Une commission spéciale a été nommée pour l'examen des comptes de fermage et pour l'administration des arrérages des propriétaires fonciers.

Les sauvages traitements des Russes semblent activer d'avantage le courage intrépide des Polonais. Chaque jour de nouveaux corps se forment, le 14 encore 500 hommes se groupaient dans le grand-duché de Posen et passaient la frontière polonaise près de Golin.
Les fêtes se succèdent à Londres, à l'occasion du voyage de Garibaldi. Le 17, 30,000 personnes se réunissaient au Palais de Cristal, autour de l'ex-dictateur. Garibaldi a dit que si jamais l'Angleterre était en danger, l'Italie se battrait pour elle.

Depêches télégraphiques.
(Londres, 18 avril.
Garibaldi recevra aujourd'hui, au palais de cristal, plus de quarante adresses. Le Times dit que l'affluence n'aura jamais été si considérable au palais de cristal. On attend ce matin des trains de plaisir organisés à Birmingham, Douvres, Brighton et dans d'autres villes.

posantes fortifications sur le chemin de fer. Ces fortifications traversent le fleuve du Rapidan, à 80 milles, environ, de Washington.
Dans le Mississippi, les Confédérés réoccupent d'anciennes lignes sur les rivières Bigblack et Yazoo.
New-York, 6 avril.
Une partie de l'armée fédérale a quitté Alexandrie pour Chevreport (Louisiane).

Le paquebot du Levant a apporté des nouvelles de Calcutta du 24 mars et de Bombay du 29. Le choléra faisait des ravages dans une partie de la présidence de Bombay. Les affaires étaient très embrouillées dans l'Afghanistan. Deux frères de l'émir de Caboul avaient pris les armes contre lui. Le bruit courait à Bombay que les prisonniers italiens de Bouckhora avaient été décapités.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 20 avril 1864.

TREMBLEMENT DE TERRE
PAR ROBERT HELLER
Donna Louisa.
Don Rodriguez comprenait et partageait ces sentiments; il résolut aussitôt de ne pas laisser profaner les lieux consacrés par le séjour de Paula.

Si vous persistez dans votre projet, je consens avec plaisir à cet arrangement.
Les arbitres furent désignés et commencèrent leur travail dès les jours suivants. La comtesse touchait au terme de ses vœux; sa santé s'améliorait dans la même proportion que son état moral. Bientôt elle put quitter la chambre et prendre l'air.

lui avait rendu la mulâtresse, elle ne pouvait se résigner à la traiter en égale. Enfin elle résolut d'accompagner sa fille. De cette façon, la politesse s'adressait à la marquise de Vallida; avec sa mère, Paula ne venait qu'en seconde ligne, et l'honneur qu'elle faisait à Joséfa passait inaperçu.

je l'ai vu souvent passer des heures sous cet arbre à admirer les montagnes.
Je n'ai pas encore eu le temps de donner un coup d'œil au paysage, reprit Paula, se rapprochant aussitôt du banc de gazon. Il est, en vérité, d'un charme saisissant. Vous comme la Silla projette dans le fond une ombre pittoresque. Et cette bande lumineuse à l'horizon, que c'est beau!

La reproduction est interdite.

Le Moniteur contient, dans sa partie officielle, un décret portant la convention suivante entre S. M. l'Empereur des Français et S. M. l'Empereur du Mexique :

Le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français et celui de S. M. l'Empereur du Mexique, animés d'un désir égal d'assurer le rétablissement de l'ordre au Mexique et de consolider le nouvel empire, ont résolu de régler, par une convention, les conditions du séjour des troupes françaises dans ce pays, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires à cet effet, savoir :

S. M. l'Empereur des Français, M. Charles-François-Edouard Herbet, ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, conseiller d'Etat, directeur au ministère des affaires étrangères, grand officier de son Ordre impérial de la Légion d'honneur, etc.

Et Sa Majesté l'Empereur du Mexique, M. Joaquin Velasquez de León, son ministre d'Etat sans portefeuille, grand officier de l'ordre distingué de Notre-Dame de Guadalupe, etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1^{er}. Les troupes françaises qui se trouvent actuellement au Mexique seront réduites le plus tôt possible à un corps de 25,000 hommes, y compris la légion étrangère.

Ce corps, pour sauvegarder les intérêts qui ont motivé l'intervention restera temporairement au Mexique dans les conditions réglées par les articles suivants.

Art. 2. Les troupes françaises évacueront le Mexique au fur et à mesure que S. M. l'Empereur du Mexique pourra organiser les troupes nécessaires pour les remplacer.

Art. 3. La légion étrangère au service de la France, composée de 8,000 hommes, demeurera néanmoins encore pendant six années au Mexique, après que toutes les autres forces françaises auront été rappelées conformément à l'article 2. A dater de ce moment, ladite légion passera au service et à la solde du gouvernement mexicain. Le gouvernement mexicain se réserve la faculté d'abréger la durée de l'emploi au Mexique de la légion étrangère.

Art. 4. Les points du territoire à occuper par les troupes françaises, ainsi que les expéditions militaires de ces troupes s'il y a lieu, seront déterminés de commun accord et directement entre S. M. l'Empereur du Mexique et le commandant en chef du corps français.

Art. 5. Sur tous les points où la garnison ne sera pas exclusivement composée de troupes mexicaines, le commandement militaire sera dévolu au commandant français.

En cas d'expéditions combinées de troupes françaises et mexicaines, le commandement supérieur de ces troupes appartiendra également au commandant français.

Art. 6. Les commandants français ne pourront intervenir dans aucune branche de l'administration mexicaine.

Art. 7. Tant que les besoins du corps d'armée française nécessiteront tous les deux mois un service de transports entre la France et le port de Vera-Cruz, les frais de ce service, fixés à la somme de 400,000 fr. par voyage (aller et retour), seront supportés par le gouvernement mexicain et payés à Mexico.

Art. 8. Les stations navales que la France entretient dans les Antilles et dans l'Océan Pacifique enverront souvent des navires montrer le drapeau français dans les ports du Mexique.

Art. 9. Les frais de l'expédition française au Mexique à rembourser par le gouvernement mexi-

caïn sont fixés à la somme de 270 millions pour tout le temps de la durée de cette expédition jusqu'au 1^{er} juillet 1864. Cette somme sera productive d'intérêts à raison de 3 1/2 % par an.

A partir du 1^{er} juillet, toutes les dépenses de l'armée mexicaine restent à la charge du Mexique.

Art. 10. L'indemnité à payer à la France par le gouvernement mexicain, pour dépense de solde, nourriture et entretien des troupes du corps d'armée à partir du 1^{er} juillet 1864, demeure fixée à la somme de 1,000 francs par homme et par an.

Art. 11. Le gouvernement mexicain remettra immédiatement au gouvernement français la somme de 66 millions en titres de l'emprunt au taux d'émission, savoir : 54 millions en déduction de la dette mentionnée dans l'article 9, et 12 millions comme à-compte sur les indemnités dues à des français en vertu de l'article 14 de la présente convention.

Art. 12. Pour le paiement du surplus des frais de guerre et pour l'acquiescement des charges mentionnées dans les articles 7, 10 et 14, le gouvernement mexicain s'engage à payer annuellement à la France la somme de 25 millions en numéraire. Cette somme sera imputée : 1^o sur les sommes dues en vertu desdits articles 7 et 10; 2^o sur le montant en intérêt et principal, de la somme fixée dans l'article 9; 3^o sur les indemnités qui resteront dues à des sujets français en vertu des articles 14 et suivants.

Art. 13. Le gouvernement mexicain versera, le dernier jour de chaque mois, à Mexico, entre les mains du payeur général de l'armée ce qu'il devra pour couvrir les dépenses des troupes françaises restées au Mexique, conformément à l'article 10.

Art. 14. Le gouvernement mexicain s'engage à indemniser les sujets français des préjudices qu'ils ont indûment soufferts et qui ont motivé l'expédition.

Art. 15. Une commission mixte, composée de trois français et de trois mexicains nommés par leurs gouvernements respectifs, se réunira à Mexico dans un délai de trois mois pour examiner et régler ces réclamations.

Art. 16. Une commission de révision composée de deux français et de deux mexicains, désignés de la même manière, siégeant à Paris, procédera à la liquidation définitive des réclamations déjà admises par la commission désignée dans l'article précédent et statuera sur celles dont la décision lui aura été réservée.

Art. 17. Le gouvernement français remettra en liberté tous les prisonniers de guerre mexicains dès que l'Empereur du Mexique sera entré dans ses Etats.

Art. 18. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées le plus tôt que faire se pourra.

Fait au château de Miramar, le 10 avril 1864.

Signé : HERBET. JOAQUIN VELASQUEZ DE LEÓN.

Revue des Journaux

LE CONSTITUTIONNEL.

« Nous apprenons, dit le Constitutionnel, que lord Clarendon doit assister comme plénipotentiaire à la conférence de Londres. On sait quelle part cet homme d'Etat a prise au congrès de Paris; c'est pour nous un sujet d'espérer que les principes d'humanité et de vrai libéralisme trouveront encore en lui un zélé défenseur.

« Nous croyons savoir, en outre, écrit M. Joncières, que la France insiste pour que le premier acte de la conférence soit de demander un armistice qui mette fin aux horreurs d'une guerre que l'on a vue se développer dans des conditions si peu en harmonie avec les mœurs actuelles. »

DÉBATS.

On lit dans le Journal des Débats, sous la

signature de M. L. Allouy :

« La présence de lord Clarendon, à Paris, est un événement dont il faut se féliciter, puisqu'elle aura pour effet de concourir efficacement au succès de l'œuvre importante et difficile que les deux puissances occidentales vont entreprendre d'un commun accord dans la conférence qui va s'ouvrir. On doit s'en féliciter d'autant plus, selon nous, que, sans se faire illusion, peut-être, il est permis d'en attendre un résultat plus général et plus désirable encore que celui qui est l'objet spécial, direct et immédiat de la prochaine conférence. On peut espérer que la France et l'Angleterre, après s'être ainsi rapprochées et ralliées sur le terrain de la question danoise, auront fait un grand pas pour se rapprocher et se rallier sur les autres questions de la politique générale. »

LA FRANCE.

Le journal La France s'attache à apprécier, d'après ses correspondances d'Angleterre, le véritable caractère des démonstrations dont le général Garibaldi est l'objet :

« Si nous en croyons nos correspondances, dit M. Cohen, l'attitude des hommes d'Etat et de la haute société britannique à l'égard de Garibaldi, serait un grand acte d'habileté politique. On aurait voulu l'enlever, en quelque sorte, et la démagogie, dont Londres est le foyer, en l'absorbant dans les splendeurs de l'aristocratie. On ne l'a pas seulement converti de fleurs, on l'en a accablé; on ne l'a pas seulement reçu dans les salons aristocratiques de l'Angleterre, on l'y a interné.

« Il était difficile aux « frères et amis, » de venir visiter le solitaire de Caprera dans les appartements dorés de l'hôtel de Sutherland. Ainsi, en l'honorant, en flattant son amour-propre, on est parvenu à l'isoler, et, disons-le aussi, à l'affaiblir; car Garibaldi, en gants blancs, les cheveux parfumés, dépouillé de sa chemise rouge, c'est le Lion de la fable, auquel on a coupé les ongles.

« En un mot, dans la crainte de voir les manifestations en faveur du vaincu d'Aspromonte « se démocratiser » beaucoup trop, on a voulu, qu'on passe l'expression, les « aristocratiser. »

« Garibaldi et le parti dont il est la représentation vivante, se seront-ils laissés prendre à cette habileté diplomatique? S'il en est ainsi, la politique traditionnelle de l'Angleterre se sera une fois de plus, manifestée avec succès : des paroles, de retentissantes sympathies, mais peu suivies d'effet et d'actes; et suivant le mot du grand poète britannique, « ce sera encore une fois « beaucoup de bruit pour rien. »

MONITEUR DE L'ARMÉE.

Les informations du Moniteur de l'Armée sur les opérations militaires, dans les duchés, vont jusqu'au 12 avril :

« Devant Düppel, les Prussiens avancent rapidement; leur artillerie tire sans cesse pour protéger les travailleurs, dont le nombre est doublé depuis le 5. Le génie a déjà commencé, en avant de la seconde parallèle, une place d'armes pour les réserves le jour de l'assaut, qui semble pouvoir être livré prochainement.

« Le général en chef connaît les négociations relatives à la conférence, il sait que le premier acte des représentants des puissances, lors de leur réunion, sera de proposer un armistice, et il fait tous ses efforts pour se mettre en position d'obtenir, avant cette époque, un succès important.

chagrin ! dit Joséfa d'un ton affectueux. Quel est le prénom de don Escudéro ?

Paula réfléchit, hésita. Elle connaissait ce prénom comme le premier mot de sa prière quotidienne, et néanmoins il lui échappait pour le moment. Elle s'en effraya; son hésitation lui parut ressembler à l'aveu d'une faute, et son visage s'enflamma d'une éclatante rougeur. La maîtresse avait surpris cet indice perfide bien avant que Paula ne lui eût dit enfin le nom de baptême de son fiancé.

Joséfa avait trop de délicatesse pour abuser de cet avantage. Elle feignit de ne rien voir, changea d'entretien et parla de choses indifférentes. Mais la lutte intérieure que sa question avait soulevée en Paula n'était pas si facile à apaiser. La jeune comtesse eut beau se détourner; elle ne put cacher l'émotion qui rendait sa poitrine palpitante. Tout à coup Joséfa, se jetant à genoux devant elle, lui saisit les deux mains, les pressa contre son cœur et s'écria d'un ton suppliant :

« Ne m'en veuillez point, dona Paula ! Pardonnez et oubliez, comme je l'oublierai moi-même, mon impertinent bavardage. Ne pleurez pas, ou vous allez me voir fondre en larmes. Ah ! je vous aime tant; vous et don Rodriguez, voilà les personnes que j'aime le plus au monde, j'en excepte à peine la mère qui m'a élevée. Regardez-moi affectueusement comme à l'ordinaire. Je ne hasarderai plus jamais une parole ni un geste qui puisse vous offenser. »

Paula sourit à travers ses larmes. Mais la maîtresse continua de l'accabler de prières et de câlineries; puis elle la décida à quitter son siège et à faire quelques tours de jardin bras dessus bras dessous avec elle. Il ne fut plus question de Rodriguez ni d'Escudéro. Joséfa sentait que la plus légère allusion à ce sujet pénible porterait un coup à la sensibilité de Paula; elle s'abstint d'y revenir, et la jeune comtesse recouvra peu à peu sa sérénité.

« L'attaque continue devant Frédéricia, mais assez mollement pour qu'il soit facile de comprendre que les austro-prussiens veulent seulement tenir en haleine les troupes et les empêcher de se porter au secours de Düppel. »

LE SIÈCLE.

On lit dans le Siècle, sous la signature de M. T. Delord :

« Le voyage de Garibaldi est toujours l'objet d'une foule de commentaires; l'imagination des novellistes se donne libre carrière à ce sujet; en Autriche, on parle d'une expédition de Garibaldi dans l'Adriatique; en Prusse, on le fait marcher sur la Pologne; en Espagne, on le représente comme prêt à se jeter sur l'Andalousie; en France, en Italie et partout les gens de bon sens ne prêtent point la moindre attention à ces projets, et ils ne voient dans l'enthousiasme britannique qu'un hommage rendu à la cause italienne dont Garibaldi, avec Victor-Emmanuel et Cavour, est le gracieux représentant. Le voyage de Garibaldi s'expliquerait, du reste, de la façon la plus naturelle, s'il est vrai, comme nous venons de le lire dans une correspondance, que Garibaldi ait l'intention de quitter Caprera pour se fixer aux environs de Londres et peut-être à Guernesey. »

LA PRESSE.

M. Jauret fait observer que dans le seul fait du voyage de lord Clarendon à Paris, il existe des indices qui méritent de fixer l'attention publique :

« Nous croyons », ajoute l'écrivain de la Presse, que s'il ne devait pas constituer une garantie solennelle pour le maintien de la paix, il n'aurait aucune raison d'être. »

Pour extrait : A. LAVROU.

Chronique locale.

On nous écrit de Gourdon : « M. de Pebeyre est arrivé à Gourdon, le 13, vers cinq heures du soir.

« Un arc de triomphe, d'une élégante simplicité, avait été préparé à l'entrée de la ville pour le recevoir. Tous les fonctionnaires, escortés d'une bonne partie de la population, sont allés à la rencontre du premier Magistrat du département. Le Maire l'a complimenté avec cette facilité d'élocution qui est particulière à M. Elie Corneilhan. M. le Préfet a répondu, sans discourir, par quelques paroles pleines d'une chaleureuse cordialité, et qui se sont terminées par le cri de : Vive l'Empereur ! plusieurs fois répétés par la nombreuse assistance.

M. de Pebeyre a été gracieux et affable envers tout le monde, et on peut dire qu'il a acquis toutes les sympathies de la population de Gourdon.

M. le Préfet est resté à Gourdon jusqu'au dimanche 17. Le lendemain il est parti pour Souillac.

« La visite de M. de Pebeyre laissera parmi la population de la sous-préfecture la meilleure impression. »

L'administration a fait adresser des éloges au sieur Bessières (Pierre), cantonnier de Douelle, pour s'être rendu maître, le 26 mai 1863, d'un cheval emporté, qui, dans sa course furieuse, aurait pu occasionner de graves accidents.

Les deux amis allèrent rejoindre dona Madaléna, et la bonté, la douceur, la bienveillance de la marquise achevèrent d'apaiser l'orage qui agita le cœur de Paula. Rodriguez rentra de bonne heure. Son heureuse étoile lui avait fait quitter plus tôt que de coutume le palais du gouvernement. Il s'était présenté chez la comtesse del Tesoro; là il avait appris qu'elle était trop souffrante pour le recevoir, et que sa fille se trouvait en ce moment auprès de la marquise de Vallida. A cette nouvelle, il avait éperonné son cheval et gagné la villa de l'Ananco en moins de temps que jamais.

CHAPITRE X.

Rodriguez et Paula. — Les biens du Proscrit.

Après l'arrivée du marquis, une gaité douce, une intimité charmante régnèrent dans le petit cercle réuni au salon de dona Madaléna. Paula, de plus en plus attirée vers la marquise, lui témoignait une franche sympathie et une affectueuse confiance. Rodriguez jouissait à la fois et de sa présence et de l'impression favorable que ses manières attrayantes produisaient sur M^{me} de Vallida; et Joséfa prodiguait à son amie tant de délicates attentions qu'elle en oubliait de jeter, comme de coutume, un regard de fierté sur le marquis, dont elle s'enorgueillissait comme une sœur s'enorgueillit de son frère.

Déjà il était nuit, et l'on pouvait craindre que la visite trop prolongée de Paula ne lui attirât le mécontentement de sa mère, quand arriva de Caracas un exprès envoyé par la comtesse. Paula et ses amis s'effrayèrent tout d'abord, pensant que son état s'était aggravé. Mais le message ne s'adressait qu'au marquis. La comtesse le pria de venir la voir le soir même; elle avait à lui parler par suite d'une circonstance urgente et imprévue concernant la vente des propriétés.

La suite au prochain numéro.

la effrayée.

Pourquoi ne l'aimerais-je point, puisqu'il me traite de sœur ? dit la maîtresse avec un accent de conviction enfantine, et en arrêtant avec calme son regard rêveur sur celui de Paula.

— Tes paroles trahissent autre chose que l'amour fraternel; elles trahissent un amour qui peut te rendre fort malheureuse.

— Malheureuse ? L'affection que j'éprouve ne me rendrait malheureuse que si je voyais souffrir le marquis. Alors je ressentirais sa douleur dix fois plus que lui-même. Me supposez-vous donc des desirs puérils, insensés, de folles illusions ? Serais-je assez imprudente pour attirer votre attention sur ses mérites, si j'étais éprise de lui ?

— Tu es jeune, inexpérimentée; tu n'as pas toi-même conscience de tes mobiles. Tu as, te dis-je, de l'inclination pour lui; et crois-tu donc que je puisse t'en vouloir pour cela ?

— Certainement, si vos suppositions étaient fondées. Mais pour vous convaincre de votre erreur, je vous dirai que don Rodriguez vous aime.

— Impossible ! s'écria Paula, se cachant le visage dans ses deux mains.

— Il vous aime; je l'ai deviné depuis longtemps, et aujourd'hui j'en suis sûre comme de ma sainte foi.

— Enfant ! ton imagination égare ta raison, murmura Paula très-agitée. Voyons, de quels indices as-tu tiré cette conclusion invraisemblable ? Raconte-moi tout, parle vite.

— Vous aurez ma confiance si vous m'accordez la vôtre.

— Ne l'ai-je pas toujours traitée en amie depuis le premier jour de notre connaissance ?

— Oh ! si, je l'avoue, répondit Joséfa en passant un bras autour du cou de la jeune comtesse. Mais vous n'avez jamais été franche ni expansive avec moi

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur (Jean-Baptiste-Barnabé) de Montmaur, ancien officier de cavalerie, décédé à Cahors, le dimanche 17 avril, à une heure après-midi, dans la cinquante-huitième année de son âge, muni des sacrements de l'Eglise, sont priées par la famille de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS

M. le Percepteur nommé en remplacement de M. Mercié, a l'honneur d'informer MM. les Contribuables de Cahors que le Bureau de la Perception sera transféré, à partir du 17 avril courant, Boulevard sud, en face la Recette générale. Il sera ouvert tous les jours ouvrables de neuf heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir.

AVIS

Nouveaux services de dépêches de CAHORS à GRAMAT et de Cahors à MONTAUBAN. Départ tous les jours pour Gramat, à 5 heures du matin. Pour Montauban, à 4 heures du soir. Retour : Départ de Gramat, à 2 heures du soir. (Trajet en 5 heures et demie). Départ de Montauban, à 3 heures 1/2 du soir. (Trajet en 5 heures). Ces services correspondent directement à Gramat, pour Roc-Amadour, St-Céré, Figeac, Aurillac, Brives et Tulle; à Montauban, pour TOULOUSE et LE MIDI. Les bureaux sont établis : A Cahors, chez Mme veuve Delrieu, dit Pistolet, directrice de messageries, boulevard Nord. A Gramat, chez M. Garrigues, entrepreneur de messageries. A Montauban, place d'Armes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE

TRANSPORTS GÉNÉRAUX

PAR TERRE

Dans les divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine. (Algérie).

Il sera procédé, le 1er juin 1864, heure de midi, dans chacune des places d'Alger, d'Oran et de Constantine, par les soins d'une commission présidée par l'intendant divisionnaire, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, du service des transports généraux de la guerre dans toute l'étendue de la division.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction qui y fait suite : à Paris, à Marseille, à Montpellier, à Perpignan et à Toulouse, près des sous-intendants militaires ayant la surveillance du service des transports; dans les divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine, à l'intendance divisionnaire, à la préfecture et près de chaque sous-intendant militaire.

Les personnes qui voudront concourir aux adjudications devront déposer, dans les bureaux du sous-intendant militaire du chef-lieu divisionnaire et avant le 24 mai prochain, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Les personnes résidant en France, ou dans une division de l'Algérie autre que celle pour laquelle elles voudraient soumissionner, devront, en outre, dans leur intérêt, désigner un négociant ou habitant notable de la place, auprès duquel l'administration pourra s'éclairer sur la moralité, l'aptitude et la solvabilité de chaque soumissionnaire.

Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater dudit jour, 24 mai, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le sous-intendant militaire, pour constater la remise des déclarations, sera définitivement close.

La commission de chaque chef-lieu divisionnaire délibérera, le 24 mai, sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires.

Les décisions seront définitives et irrévocables.

Les personnes admises définitivement seront prévenues, séance tenante, par l'intendant militaire, président de la commission. Paris, le 16 mars 1864.

Le Maréchal de France, Ministre secrétaire d'Etat de la Guerre.

Pour le Ministre et par son ordre :

L'Intendant militaire, Directeur, ROBERT.

L'AUTOGRAPHE

Sommaire du n° 10.

Henner (H. Flandrin sur son lit de mort). — J.-J. Ampère. — Une page de l'histoire de 1848 (74 représentants). — Rapp. — Sophie Cruevelli. — Baron Cuvier. — Gay-Lussac. — Barras. — Désaugiers. — Blanchard. — Carle Vernet. — Odry. — Delsarte. — Moreau. — Santerre. — E. Bérat. Charles Nodier. — Lacenaire. — Persiani. — Laferrrière. — Le carnet d'un ministre en 1860 (32 sénateurs, députés, conseillers d'Etat, etc.). — Berzelius. — Louis Blanc. — Trézel. — Duchâtel. — Henri Conscience. — Petit-Senn.

On nous écrit de Salviac : 17 avril. « La petite ville de Salviac est depuis trois jours le théâtre d'un déplorable sinistre. Le couvent des sœurs du Calvaire vient d'être la proie des flammes et ce qui reste aujourd'hui de cet établissement se réduit à un monceau de cendres encore fumantes à l'heure où j'écris ces lignes.

« C'était vendredi soir, vers onze heures. Quelques jeunes gens qui avaient passé le conseil de révision dans la journée parcouraient en chantant les rues de la ville, à cette heure de la nuit. A quelques pas du couvent ils s'arrêtent, l'attention attirée par un craquement effroyable parti de l'intérieur. Au même instant une lueur se reflète sur le mur de la maison d'en face.

« Plus de doute, le feu est au couvent. Une partie de nos jeunes gens cherche à enfoncer la porte d'entrée, tandis que les autres répandent l'alarme dans la ville.

« Le tocsin sonne; le tambour de la localité bat la générale.

« La majeure partie de la population est accourue. De prompts et intelligents secours sont organisés. Une pompe d'incendie fonctionne déjà.

« A minuit, le spectacle offert par le couvent de Salviac était d'une effrayante beauté.

Les flammes dépassent le toit de plusieurs coudées. Elles s'élèvent dans l'air en colonnes sifflantes, laissant tomber une pluie d'étincelles qui fait craindre pour les maisons environnantes.

« L'aile droite et l'aile gauche sont entièrement envahies. Il n'y a plus possibilité de sauver l'établissement, et du zèle des travailleurs dépend le salut du quartier tout entier. Aussi, les plus louables efforts sont-ils tentés pour isoler le couvent et empêcher la communication du feu aux bâtiments attenants.

« Pendant cinq heures, on lutte contre l'élément furieux et l'espoir de s'en rendre maîtres fait oublier la fatigue.

« A l'intérieur du couvent ont lieu les scènes les plus émouvantes. Les sœurs, les élèves réveillées en sursaut, se sauvent de toutes parts, presque sans vêtements, en poussant des cris de désespoir.

« La supérieure, dont la chambre touche à l'endroit où le feu semble avoir pris naissance, est avertie du sinistre par les flammes qui lui brûlent les pieds; c'est à peine si elle a le temps de sauter du lit et de s'enfuir vers le jardin.

« De tous côtés, ce sont des cris et des pleurs qui fendent l'âme.

« Cependant l'incendie a perdu de sa dévorante activité. Il est environ cinq heures du matin, le couvent a été tout entier la proie des flammes, mais les maisons voisines sont épargnées.

« Un immense brasier a remplacé l'établissement religieux, et les derniers débris en se consumant lancent des jets de feu qui inspirent quelques craintes. La pompe, dont on a depuis un moment suspendu le fonctionnement, est de nouveau activée. Pendant toute la journée du samedi des ouvriers stationnent aux abords du couvent. Vers le soir, tout danger semble passé, et chacun se retire profondément ému.

On attribue généralement la cause du sinistre à quelque négligence des sœurs qui, lundi dernier, faisaient la lessive dans la partie du couvent destinée à cet office.

Les pertes sont considérables. Elles s'élèvent à 30,000 fr. environ. Le couvent n'était assuré que pour une somme de 15,000 fr. à la compagnie du Phénix. BALDY.

THÉÂTRE DE CAHORS.

La salle était trop petite, dimanche, pour la foule qu'avait attiré le Courrier de Lyon. Le célèbre procès de Lesurques, sa condamnation et son innocence avérée après le supplice, sont le sujet de cette œuvre exceptionnellement émouvante. Elle est conçue dans un pieux sentiment de réhabilitation de la victime et de respect pour la justice humaine qui, dans la sévérité de sa conscience, n'est pas infailible.

Les auteurs, écrivains expérimentés, ont profité des faits connus en les adaptant aux exigences du drame populaire. Perdu par sa ressemblance avec le scélérat Dubosc et par des circonstances d'une étrange fatalité, dédaignant la fuite qui serait encore une apparence de culpabilité, l'infortuné Lesurques s'arrache des bras de sa famille éplorée, et le cœur déchiré, mais résigné, l'âme en paix et tournée vers Dieu, il monte à l'échafaud comme un martyr.

M. Prietz a toujours été à la hauteur de ce beau rôle. Nous devons aussi des éloges à Mme Delamare, la dramatique maîtresse de Dubosc; à M. St-Charles qui est à l'aise dans les meilleurs rôles de son emploi; à M. Berthier, l'intègre Dauberton; à M. Mar qui est un amoureux plus que convenable; à M. Renaud qui fait des progrès, et surtout à M. Montcavel, dont le talent, plein de naturel et de profonde observation, a excité, dans un rôle secondaire, de frénétiques applaudissements.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 16 avril 1864.

Philosophie.

(Sections réunies.)

Version latine : 1er Combes; 2e Roche.

Rhetorique.

SECTION DES LETTRES.

Vers latins : 1er Valat; 2e Lagarrigue.

Seconde.

SECTION DES LETTRES.

Thème latin : 1er Bousquet; 2e Henraz.

Troisième. Thème latin : 1er Lascoux; 2e Souques. Quatrième. Thème latin : 1er Lacarrière; 2e Albert. Cinquième. Version latine : 1er Pichard; 2e Dubouzet. Sixième. Version latine : 1er Daymard; 2e Pasquet. Septième. Thème latin : 1er Tardieu; 2e Théron. Huitième. Thème latin : 1er Bourdin; 2e Bastide. Enseignement professionnel. (Deuxième année.) Mathématiques : 1er Thomas; 2e Brunet. Narration française : 1er Latour; 2e Tulet. (Première année.) Mathématiques : 1er Laval; 2e Solacroup. Cours préparatoire. (Troisième année.) Catéchisme : 1er Pigniol; 2e Liarsou. (Deuxième année.) Catéchisme : 1er Depeyre; 2e Durand. (Première année.) Catéchisme : 1er Labie; 2e Ausset. Le Proviseur, LAPRADE.

Dans la séance du 11 avril, le Corps législatif a adopté un projet de loi relatif aux alignements sur les routes impériales, les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication.

Art. 1er. — Sur les routes impériales et départementales, partout où il existe un plan d'alignement régulièrement approuvé, le sous-préfet délivre les alignements conformément à ce plan.

Art. 2. — Le même droit appartient au sous-préfet en ce qui concerne les chemins vicinaux de grande communication partout où il existe un plan régulièrement adopté.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ayant appris que les documents commerciaux émanés de son administration ne reçoivent pas toujours une publicité suffisante en dehors des places où résident les chambres de commerce, vient d'adresser les instructions à tous les préfets en vue d'augmenter cette publicité. La circulaire ministérielle prescrit de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que les commerçants de la circonscription de toutes les chambres soient désormais tenus régulièrement au courant des informations officielles qui les intéressent.

Le conseil d'Etat est dit-on, saisi de l'amendement de M. Taillefer, contre l'alcoolisation des vins, et d'un autre amendement analogue signé par un grand nombre de députés. Les deux amendements auraient été admis; on fixerait la cessation du privilège des sept départements du Midi au 1er janvier 1865. Dans la discussion du budget la chambre se prononcera.

La Cour de Poitiers a rendu l'arrêt suivant, qui intéresse les commerçants :

« Un commerçant est autorisé par l'usage à joindre, par un trait-d'union, à son nom propre celui de sa femme, dans les actes de la vie commerciale.

« Mais il commet une usurpation en employant dans la vie civile les deux noms ainsi réunis. »

L'importance de l'arrêt suivant que vient de rendre la Cour Impériale, Chambre des appels de police correctionnelle n'a pas besoin d'être expliquée. Un médecin, le Dr Albrand demeurant rue Pigale, 42, était cité le 11 mars dernier, devant la police correctionnelle sous la prévention de diffamation et de divulgation d'un secret professionnel à la requête d'un clerk d'huissier. Le tribunal, apprenant que le docteur Albrand avait déjà subi 6 mois de prison pour escroquerie et cinq ans de prison pour faux, condamna ce dernier pour divulgation du secret professionnel à un an de prison, 500 fr. d'amende, cinq ans de surveillance de la haute police de 1,000 francs de dommages-intérêts.

La Cour a examiné l'appel interjeté par le condamné. M. Jules Favre a plaidé pour Albrand. M. Craquelin pour le clerk d'huissier. La chambre des appels, après une assez longue délibération, a confirmé purement et simplement la discussion des premiers juges.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 17 avril 1864.

13 Versements dont 3 nouveaux... 2,475 » 7 Remboursements dont 2 pour solde. 1,170' 92 Pour la chronique locale : A. LATYOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

La Sentinella Bressiana a reçu les correspondances suivantes : Venise, 10 avril : Le bruit de la publication imminente de la loi martiale, appliquée à toutes les provinces vénitienes n'est pas encore démenti. Trévise, 10 avril : L'autre jour, une énorme bombe a éclaté dans le voisinage du corps de garde, au mo-

ment où on relevait la sentinelle. Le bruit, qui a été énorme, a occasionné une terreur panique dans la garnison, au point que le poste a été renforcé d'une compagnie entière. On a procédé à de nombreuses recherches pour découvrir le coupable, mais, jusqu'à présent, aucun résultat n'a été obtenu. Pendant toute la nuit de fortes patrouilles ont parcouru la ville.

DANEMARK.

Voici le texte de l'Adresse qui a été votée dans un meeting tenu à Copenhague, dans le grand théâtre, en faveur du peuple italien :

Frères Italiens,

Peu d'années se sont écoulées depuis que vous, le noble peuple d'Italie, avez fait un pas de géant en avant pour la cause sacrée de l'unité et des libertés civiles. Les gémissements que votre beau pays avait fait entendre dans le monde entier et qui avaient si puissamment ému toutes les nations libres, ont fait place à un enthousiasme indescriptible, célébrant votre régénération, l'œuvre la plus magnifique de ce siècle. Vous voilà maintenant arrivés, forts par l'union, la liberté et l'entière disposition des ressources d'un grand pays, et vous pouvez, avec courage, marcher vers un avenir qui, bientôt peut-être vous conduira à de nouveaux combats et à de nouvelles victoires. Il y a peu d'années, lorsque vous avez combattu héroïquement pour vous-mêmes à côté des Français, vous combattiez en même temps pour la liberté, la civilisation et l'humanité au profit de tous les peuples qui, comme vous, ont gémi sous la pression de l'orgueil national des puissances allemandes et de leur haine contre la liberté. Mais, Italiens, beaucoup de vos compatriotes se trouvent maintenant dans les régiments autrichiens, côte à côte avec les polonais, des Magyars, des Tchèques, combattant pour une cause qui est autant détestée par nous que par vous et par eux. Cette circonstance a rempli nos cœurs de tristesse. Des centaines de Vénitiens sont tombés sur le champ de bataille, ou bien ont succombé aux fatigues d'une campagne d'hiver sous notre ciel inélement et cependant nous n'avons pas de guerre avec vous ! C'est le peuple qui est entre nous, ce peuple qui a la maladie de vouloir faire des conquêtes, et est hostile à la liberté, qui est votre ennemi comme il est le nôtre. C'est vous qui naguère souteniez la lutte contre ce peuple, pour affranchir une partie de votre pays de sa domination, et son orgueil a été abaissé, il a été repoussé et contraint d'accepter une paix humiliante qui a resserré ses frontières. C'est nous aujourd'hui, nous, qui sommes une petite nation, à peine le dixième de la vôtre, numériquement, qui soutenons une lutte acharnée contre le même ennemi. Il a envoyé contre nous ses hordes pour faire une guerre de conquête et se fondant sur ce qu'une certaine quantité d'Allemands ont émigré en Sleswig et y ont reçu un accueil hospitalier, il veut mettre la dernière main à l'œuvre tentée par l'Allemagne, qui est de s'emparer de ce duché qui, depuis les plus anciens temps, appartient à la couronne danoise. Il veut nous dépouiller de notre nationalité et de nos libertés civiles qui sont notre orgueil et notre force; enfin, il cherche, dans le petit Danemark, à se venger des humiliations que vous lui avez fait subir et à y retrouver les lauriers que votre courage héroïque lui a arrachés. Une expérience amère nous l'a appris, les peuples de l'Europe gaspillent leurs forces lorsqu'ils n'agissent qu'isolément et sans se concerter entre eux pour résister à la violence et à l'oppression. Une amère expérience nous apprend encore que les puissances hostiles à la liberté savent habilement terrasser, un à un, leurs adversaires et se servir d'un peuple opprimé pour en subjuger un autre.

Italiens, votre cause est sacrée et triomphera un jour; vous disposez de forces qui peuvent se mesurer avec celles de l'ennemi. Notre cause aussi est sacrée, nous combattons pour notre vie et pour nos foyers, et bien que très éloignés encore d'être écrasés, malgré l'énorme supériorité numérique de l'ennemi. Cependant le fardeau qui pèse sur nos épaules est bien lourd. La partie de notre pays qui touche à l'Allemagne est envahie par l'ennemi et nous sommes seuls, seuls contre deux des plus grandes puissances militaires de l'Europe. Nous sommes assez forts pour les repousser de la presqu'île.

Il est vrai que nous sommes encore supérieurs à l'ennemi sur mer et que nous pouvons sur cet élément lui faire éprouver des pertes sensibles; mais ces pertes diminueront malheureusement si l'Autriche est en mesure d'éloigner de vos eaux une portion considérable de sa flotte, et, avec des équipages italiens de se diriger vers nos côtes. Si nous devons continuer à rester seuls, nous finirons nécessairement par succomber. La victoire coûtera cher à nos ennemis s'ils parviennent à la gagner, et un grand nombre des nôtres iront rejoindre ceux qui déjà ont trouvé la mort sur les champs du Sleswig et du Jutland. Mais, frères Italiens, s'il est permis aujourd'hui à l'Allemagne de nous écraser, alors vous aurez perdu un allié qui tend vers le même but que vous : la liberté, le droit pour la patrie et l'honneur.

Nous vous adressons notre salut et l'expression de notre fraternel dévouement.

AUTRICHE.

La Gazette de Vienne contient ce qui suit, en tête de son numéro du 14 avril :

« Il a été conclu, le 9 avril, à Miramar, entre Sa M. apostolique et Son très-auguste frère, S. A. I. l'archiduc Ferdinand Maximilien, présentement Maximilien Ier, Empereur du Mexique, un pacte de famille qui est destiné à être porté à la connaissance des corps représentatifs compétents de la monarchie autrichienne. Cette note est suivie d'une autre ainsi conçue : Au sujet de la note ci-dessus, concernant la renonciation de S. A. I. l'Archiduc Ferdinand-Maximilien, nous devons appeler l'attention sur le motif y indiqué, pour lequel des communications authentiques, touchant le pacte de famille ne sont pas faites immédiatement. Nous avons lieu de déclarer dès aujourd'hui, que les exposés qui se trouvent dans le Mémorial diplomatique du 10 avril, dans la France du 11, dans la Gazette de Cologne du 12, contiennent une inexactitude, lorsqu'ils disent que l'archiduc renonce pour lui-même et pour

ses héritiers des deux sexes à tout droit de succession éventuelle en Autriche, pour tout le temps que la nouvelle dynastie mexicaine continuera de régner. La renonciation n'est pas subordonnée à la durée du règne au Mexique, mais elle est absolue et sans condition sous ce rapport.

ANGLETERRE.

Le Morning-Post annonce pour mercredi prochain, une réunion préliminaire des membres de la Conférence.

Garibaldi a visité hier la ville de Bedford où il a été chaleureusement accueilli. Il a visité la brasserie Barkly-Perkins.

Une souscription sera ouverte pour faire don à Garibaldi d'un domaine de 50,000 livres sterling (1,250,000 fr.)

Garibaldi a diné chez lord Palmerston. Les envois d'adresses de municipalités à Garibaldi continuent.

La réception de Garibaldi au Palais de cristal a été splendide. Il y avait 30,000 personnes, parmi lesquelles des membres du Parlement et de l'aristocratie.

Le comité italien a présenté à Garibaldi un chapeau, sur lequel sont écrits les noms de Rome et de Venise.

Garibaldi a dit, dans sa réponse, que, sans l'appui qu'il a reçu de lord Palmerston, Naples serait encore au pouvoir des Bourbons, et que, sans l'amiral Mundy, il n'aurait jamais pu passer le détroit de Messine.

Garibaldi a ajouté que si jamais l'Angleterre était en danger, l'Italie se battrait pour elle. Le comité italien lui a remis une épée d'honneur. Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris

19 avril.

Dans sa séance d'hier, le Corps législatif a reçu communication de divers projets de loi du plus haut intérêt.

Mettant à profit les compensations pécuniaires accordées à la France par le Mexique, le gouvernement de l'Empereur a décidé la suppression, à partir du 1^{er} juillet 1864, du double décime appliqué à l'enregistrement.

D'autres mesures économiques sont annoncées. Elles seront accueillies par le pays avec la vive satisfaction qu'elles ont causé au Corps législatif.

Les projets ministériels vont être coordonnés avec le budget rectificatif de 1864 et le budget prévisionnel de 1865. On espère, en activant de part et d'autre les délibérations, que la session pourra n'être pas de nouveau prorogée.

Les ambassadeurs japonais sont attendus à Paris. Ils logeront avec leur suite, composée d'une trentaine de personnes, à l'hôtel du

Louvre.

— On écrit de Milan que le tribunal correctionnel de cette ville a condamné à un mois de prison et 100 fr. d'amende, le gérant du journal l'Unita Italiana, pour offenses envers l'Empereur des Français.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Une scène bizarre s'est passée, vendredi dernier, à Newcastle. Deux jeunes époux, dont le mariage venait d'être célébré, s'en retournaient chez eux, accompagnés de leurs amis. Près de la station du chemin de fer, ils rencontrèrent un jeune homme qui avait courtisé autrefois la mariée et dont les hommages avaient été dédaignés. L'amant délaissé marcha à son rival et lui lança un soufflet; le mari se préparait à rendre le coup quand la mariée, avec une résolution que chacun a applaudi, tomba à coups redoublés sur l'agresseur. Celui-ci, tout surpris et déconcerté, a pris la fuite au milieu des huées de la foule que cette scène avait amassée, et nos mariés ont pu poursuivre tranquillement leur chemin.

M. RUAUD, M^e dentiste.

Fait tous les ouvrages les plus difficiles de la prothèse dentaire; ses pièces artificielles sont garanties et artistement adaptées à la bouche, montées sur platine et or. Il n'emploie que les nouvelles dents d'émail perfectionnées, elles sont sans fin pour la durée. Peu de dentistes les emploient, faute de capacité. M. Ruaud conserve les dents malades quand il y a possibilité, ayant appris toutes les connaissances que réclame son art difficile, que beaucoup pratiquent et que peu connaissent. M. Ruaud, ne saurait en imposer par le charlatanisme. Il redresse parfaitement les dents chevauchées des enfants. Rue de la Préfecture, à Cahors.

L'ACADEMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1863, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGE, d'Epinal pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1843). La PATE PECTORALE de GEORGE, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28, rue Taibout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Étranger.

ALIMENT des CONVALESCEPTS.

Pour activer la convalescence, remédier à la faiblesse chez les enfants et fortifier les personnes faibles de poitrine ou de l'estomac, les D^{rs} Alibert, Broussais, Blache, Baron, Jadelot, Moreau, Fouquier, etc., recommandent spécialement le RACAHOUT DE DELANGRENIER, seul aliment approuvé par des membres de l'Académie de Médecine, seules autorités qui offrent garantie de confiance. DÉPÔT dans chaque ville.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent facilement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans les Pharmacies. (SE DÉFIER des imitations.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

La Monographie des Hémorroïdes, par le docteur A. Leber, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que la guérison bien authentique d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8^o p. fr. à Paris, 14, rue, de l'Echiquier. (Consult.)

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris

Livraison du 16 avril 1864.

SOMMAIRE :

Correspondance du Mexique. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Un portrait authentique de W. Shakespeare. — Le Ponton-Phare de Rochebonne. — Revue littéraire. — La Confédération germanique. — Revue des Beaux-Arts : Exposition à Rome. — De ma fenêtre. — La Cochinchine (suite). — Gazette du Palais. — Le crédit à l'industrie. — Cavalcade de bienfaisance à Lyon, le lundi de Pâques. — Gravures : Mexique : Guerilleros faisant leur soumission au général baron Neigre, commandant de Mexico. — Danemark (3 gravures). — Portrait authentique de W. Shakespeare. Le Ponton-Phare de Rochebonne. Un paysage de Desjoubert. Les Princes confédérés d'Allemagne. — La Cochinchine (10 gravures). — Cavalcade de bienfaisance à Lyon, le lundi de Pâques. — Rébus.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

46 avril Parra (Marguerite), rue Clément-Marot.
19 — Mignot (Louis-Guillaume), naturel.

Décès.

47 — Mérie (Marguerite), sans prof., 68 ans, St-Gorges.
47 — Coste (Joseph), maçon, 79 ans, rue Feydel.
48 — (de) Montmar (Etienne-Barnabé), propriétaire, rue des Soubirous.
20 — Cabanes (Jean), voiturier, 26 ans, rue du Pont-Neuf.

Théâtre de Cahors

Jeudi, 21 avril 1864.

LA PETITE FADETTTE

Pièce en 2 actes, tirée du roman de George Sand M^{me} JOSSE remplira le rôle de Fadette.

LE PONT CASSE

Vaudeville en 1 acte par MM. Duvert et Lausanne. M. MONTCAVREL et M^{me} JOSSE rempliront les rôles principaux.

On commencera à 8 heures par Une mauvaise nuit est bientôt passée Comédie-Paroïte de M. Honoré. Artistes, M. Prietz, M^{me} Josse et Saint-Charles.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

18 avril 1864.

Table with 5 columns: au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, and values for various financial instruments like 3 pour 100, 3 p. % emprunt de 1864, etc.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Limogne.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 62, de Crégols à Limogne.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Limogne, le sieur Grégory (Germain) a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun numéro 62, de Crégols à Limogne,

Savoir :

3 ares 43 centiares de vigne.
7 ares 49 centiares de terre.
7 ares 21 centiares de terre.
moyennant la somme de cinq cent vingt-et-un francs soixante centimes, ci. 521 fr. 60 Cahors, le 14 avril mil huit cent soixante-quatre.

Pour le Préfet du Lot, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, en tournée de révision, Le doyen du conseil de préfecture, Secrétaire général, délégué, Signé : MOUNIN-BOURDIN.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Au nom de l'Humanité, communiquez cette instruction; il en résultera un bien immense. DOCTEUR KOOKE.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

(de HOLLANDE), de DIDIER.



37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur KOOKE appelait à si juste titre UN REMÈDE BÉNI, UN MAGNIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Maladies des intestins, les Dysenteries, les Diarrhées, les Insomnies, les Maladies du foie, les Hémorroïdes, les Rhumatismes, les Eruptions, les Pâles couleurs, la Goutte, les Dartres, les Constipations habituelles opiniâtres, l'Asthme, les Catarrhes, l'Hypochondrie, les Vents, les Glaires, les Maux provoqués par les retours d'âge ou la Puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors; Houlié (Eugène), épicer, à Figeac.

SEL GRANULÉ EFFERVESCENT DE VICHY

Bi-carbonate de soude effervescent LE PERDRIEL.

Chaque flacon représente cinq bouteilles d'Eau minérale. (Voir la Brochure spéciale.)

Vente au détail : Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

AGENCE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE

RUE ST-MARTIN, 170, PARIS.

A VENDRE 2,100,000 FR.

de vastes propriétés situées dans le midi, aux abords des plus importantes alluvions de l'Hérault, à proximité de grandes lignes ferrées, en totalité ou divisées en plusieurs lots.

Habitations de maîtres et d'exploitation, bons rapports — avantages exceptionnels — S'adresser pour la Communication des plans et les renseignements, à l'Agence Commerciale et Industrielle.

Choix d'autres propriétés, fonds de commerce et d'industrie, à Paris et ses environs, contentieux et recouvrements — Prêts hypothécaires.

GOITRES, SCROFULES, GLANDES engorgées

et affections lymphatiques, guéris par la POUDRE de SENCY-BAZIERE, approuvée par l'Académie de Médecine, autorisée par le gouvernement. Dépôt général, chez MM. BAZIERE FRÈRES, 24, rue Rambuteau, à Paris. Le flacon 5 fr., la topique 2 fr.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE

SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE SANS ODEUR 55, B^t SÉBASTOPOL.R.D. Paris.

NI SAVEUR, GARANTIE PURE.

Pêcheries au Nord de la Norvège.

SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépôt chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, rue Saint-Honoré, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

Advertisement for 'PARFUMERIE LAIT D'IRIS L.T. PIVER' by 'SEUL INVENTEUR DU SAVON AU SUC DE LAITUE'.

Entrepôt général, boulevard de Strasbourg, 10. PARIS.

DÉPÔTS dans toutes les villes de France et de l'ÉTRANGER.

LEPETIT J^{ne} Rue de la Liberté, à Cahors. ÉPICERIES, COMESTIBLES, PORCELAINES, CRISTAUX.

CHOCOLAT de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

Advertisement for 'PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ' for treating cough and throat issues.

Advertisement for 'YEUX' medicine, 'POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE' and 'POMME DE VICHY'.

Advertisement for 'CAFE D'APPERT' as an 'Inventeur des conserves alimentaires'.

Advertisement for 'LE MEILLEUR' brandy with medals and awards.

Advertisement for 'PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ' for treating ailments like rheumatism.

Advertisement for 'Pâte de Berthé' with a signature and address.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.